Cfdt:

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Confédération Française Démocratique du Travail

Le 17 juin 2019

FLASH INFO N° 9
EGALITE PROFESSIONNELLE
Courrier adressé au directeur de la BL FLX

Monsieur le Directeur,

La CFDT et la direction de Thales AVS, en signant l'accord égalité Femme/Homme, se sont dotées d'un outil important avec des objectifs ambitieux pour améliorer la mixité au sein de notre entreprise.

La mixité est un levier important de performance, par la pluralité des approches, des points de vue et des idées qu'elle apporte.

Malheureusement, la CFDT fait aujourd'hui le constat **qu'aucune femme n'a été nommée pour prendre la responsabilité d'une des 15 Directions Programmes de la mise en place de FLX2.0**, postes clés pour les performances et le développement de notre Business Line.

Pourtant le plan d'action triennal 2019-2021 stipule en son Article 3.1.2 :

« La direction de la société THALES AVS FRANCE SAS et les managers portent, au sein de chaque établissement, une attention particulière à la situation des femmes lors des procédures de promotion en particulier pour le franchissement de certaines étapes charnières de l'évolution de carrière dont les promotions de mensuel à cadre, l'accès à des postes de management ou d'expertise ou à des responsabilités de service. La société se donne pour objectif d'améliorer la représentation des femmes au sein des comités de direction. Il sera ainsi recherché la présence d'au moins 3 femmes au sein du COMEX et des CODIR de BL de THALES AVS FRANCE SAS. A ce titre, une attention particulière sera portée sur les postes de direction hors fonctions supports. Par ailleurs, la société se fixe pour objectif de réduire de 2 points l'écart entre le pourcentage de femmes en position 3B et plus et le pourcentage d'hommes en position 3B et plus sur la période triennal afin de lutter contre le phénomène du plafond de verre ».

Les raisons ayant amené à ce **« casting 100% masculin »** sont probablement multiples. Peut-être celles évoquées par les collaborateurs et collaboratrices des réseaux WiTh de FLX, via leur mail du 14 mai, mais aussi peut être par une méconnaissance des accords signés entre la Direction de Thales AVS France et les organisations syndicales. Dans ce dernier cas, nous vous invitons à en prendre connaissance et à prendre les mesures nécessaires afin d'en respecter les termes.

Beaucoup d'actions de sensibilisation y sont inscrites et **nous vous invitons à être moteur sur le sujet.**

Il semble stupéfiant qu'au sein de Thales AVS France, **aucune femme ne puisse être nommée** sur les 15 postes de direction des programmes FLX 2.0, qui est le constat d'un « fossé » béant entre nos ambitions de mixité et la situation actuelle

Nous vous demandons donc de revoir les nominations effectuées en vous rappelant le paragraphe 8 page 8 de notre accord :

« Dans le cadre des revues de personnel et spécialement en ce qui concerne les propositions de poste à responsabilité, la société attachera une attention particulière à la situation des femmes. »

Si vous n'envisagiez pas cette solution, nous attendrions de votre part que vous nous communiquiez les raisons et les actions que vous engageriez pour que cet échec ne se renouvelle pas. Dans le cas contraire, la CFDT s'interrogerait très rapidement sur **la dénonciation de l'accord égalité Femme/Homme**, dont nous constatons malheureusement aujourd'hui qu'il n'est pas respecté.

Cordialement

Stephane Jubault

Délégué syndical central CFDT Thales AVS

S'engager pour chacun, agir pour tous